

Edito

Les arrachages sont à peine terminés mais on peut d'ores et déjà affirmer que cette campagne démarre mal. La production est moyenne, la qualité aussi et les prix du marché sont catastrophiques. Sans raison réel car finalement, on ne sait pas si on ne manquera pas de pommes de terre sur tel ou tel débouché commercial !

La loi du marché paraît-il.

Sur le marché du frais, n'est-ce pas plutôt la loi de la jungle ?! L'absence de possibilité de discuter entre producteurs et entre metteurs en marchés ainsi que l'impossibilité de pouvoir dire quoi que ce soit aux grandes surfaces qui vendent des pommes de terre à des prix ridiculement bas, risquent de nous entraîner, nous producteurs, dans une spirale sans fin du prix le plus bas. Qui peut m'expliquer comment on peut trouver sur les étals des pommes de terre lavées, de catégorie 1 à 1,49€ les 10 kilos et que l'ensemble de la chaîne gagne sa vie ! Impossible !

Aujourd'hui, c'est l'absence de volonté politique de structurer le marché, de l'organiser, de donner des règles claires et des possibilités de lutte à armes égales qui nous condamne à très court terme. Notre avenir passe par une vraie stratégie de partage de la valeur dans la relation entre les acteurs, tout en offrant un produit de qualité à un prix accessible pour le consommateur. La loi de modernisation agricole doit nous donner les moyens d'exister sur ce marché et de vivre du prix de nos pommes de terre.

Cette loi, je la souhaite structurante, capable de renforcer les producteurs dans leur organisation et dans leurs négociations. Nous serons toujours plus nombreux que nos acheteurs, nous devons avoir les moyens de discuter à armes égales. Pour cela, j'ai fait des propositions au Ministre. Au nom des producteurs de pommes de terre, je demande une exception agricole au droit de la concurrence pour que l'on puisse discuter collectivement du prix de nos produits, je demande également un renforcement des interprofessions pour organiser les marchés, des outils pour favoriser le regroupement de l'offre agricole, une contractualisation avec la GMS digne de ce nom, des outils pour stabiliser le revenu des producteurs, des mesures simples pour améliorer notre compétitivité et le développement de nouveaux marchés pour des produits « biosourcés ».

Dans un contexte agricole très dur, il est temps de donner de réelles perspectives aux producteurs ! Espérons que cette loi de modernisation ne soit pas seulement un effet d'annonce !

Patrick TRILLON,
Président de l'UNPT



- Zoom sur les contrôleurs UNPT
- Article couts de production
- Les pommes de terre au Portugal : entre difficultés et opportunités
- Assurance crédit
- Point sur les aides au stockage des Pommes de terre

► Congrès UNPT 2010

Date à retenir ! Le prochain Congrès de l'UNPT aura lieu au sein de la 2^e région productrice de France, la Picardie et plus précisément

**à Amiens le
vendredi 29 Janvier 2010.**



BARBARIE

F-24530 LA CHAPELLE-FAUCHER
Tél. : 05 53 54 81 49 — Fax : 05 53 54 88 41

Label national
Appellation



- Usine spécialisée dans la fabrication de palets (Qualité sanitaire certifiée)
- Palets de stockage, d'une contenance de 0,5 à 5t.
- Palets de séchage, adaptés à la ventilation forcée.

union
nationale
des producteurs
de pommes
de terre

unpt

Union Nationale des Producteurs de Pommes de Terre

M. Patrick TRILLON, Président
M. Martin MASCRÉ, Directeur

43-45, rue de Naples - 75008 Paris
Tél. : 33(0)1 44 69 42 40 - Fax : 33 (0)1 44 69 42 41

unpt@producteursdepommesdeterre.org

Contact PROFIL : Mathieu GUILLAUME

Fécule : zoom sur les contrôleurs UNPT

Les contrôleurs UNPT, en exercice dans les deux féculeries françaises, veillent au respect de la réglementation lors de la réception des PdT à l'usine. Peu de producteurs connaissent l'existence de ces agents dont la fonction est pourtant essentielle :

Historique du métier

Entre 1950 et 1962, le secteur de la pomme de terre connaît un développement de la politique contractuelle pour le secteur de la fécule.

Durant cette période, le nombre de Féculeries diminue de moitié. Jusqu'alors, il existait plus de 100 féculeries en France et des producteurs répartis dans 25 départements.

Si les produits transformés pour l'alimentaire humaine, tels que les chips, flocons de purée, ..., commencent à être importés des Etats-Unis, l'industrie agroalimentaire pommes de terre est alors quasi-inexistante en France.

Sous l'impulsion de la FNPPTI (Fédération Nationales des Producteurs de Pommes de Terre Industrielles), née en 1945, les premiers accords interprofessionnels sont signés entre féculeries et syndicats d'usine. **En découlent la mise en place de contrôleurs de réception et le paiement des pommes de terre en fonction de la richesse féculière.**

Travail des contrôleurs

Le travail effectif des contrôleurs consiste à

assister aux opérations de réceptions effectuées par les représentants de la féculerie et vérifier en permanence leur conformité au regard de la réglementation européenne et de l'accord interprofessionnel.

Les contrôleurs UNPT effectuent les contrôles de réception en conformité avec l'accord interprofessionnel. Ceux-ci ont compétence à effectuer le contrôle des opérations relevant de la réglementation communautaire, en matière de respect des normes de réception donnant lieu au versement du prix minimum et de l'aide compensatoire. Les contrôleurs notent les résultats des différentes opérations et les comparent ensuite à ceux portés sur les bons de livraisons ou documents informatiques produits par les féculiers. Ils informent l'UNPT des événements intervenus au cours des réceptions et notent sur un registre prévu à cet effet toutes les interventions réalisées.

- Respect de la méthode de prélèvement, à l'aide d'une sonde, d'un échantillon de 80 à 150 kg (nombre de prises, poids de l'échantillon, prélèvement en 3 points aléatoires)
- Pesée du camion ou du moyen de transport, à vide
- Détermination de la teneur en fécule de pommes de terre soit à l'aide d'un féculomètre manuel, soit par la méthode de pesée sous l'eau de la totalité de l'échantillon ou d'un sous-échantillon d'un minimum de 20 kg.
- Définition de la tare pour l'élimination des impuretés après les opérations de lavage « terre, cailloux, corps étrangers, débris végétaux et parties de tubercules malades et/ou gelés ».

En début de campagne, les contrôleurs s'assurent que les matériels de pesée ont bien

Chaque producteur a la possibilité de joindre par téléphone le contrôleur pour s'assurer de la bonne livraison et des bonnes conditions de réception de sa production. Le contrôleur est le représentant des producteurs et permet à ceux-ci d'être informé, voire rassuré sans avoir à se déplacer physiquement.

Responsabilités du contrôleur

Les contrôleurs veillent au bon déroulement des opérations de réception :

- Pesée du camion, ou du moyen de transport, chargé

fait l'objet d'une vérification par les services agréés des poids et mesures et vérifient périodiquement les installations et étalonnage des balances. Un contrôle assidu du féculomètre est également effectué.

La fréquence et les résultats de ces contrôles sont consignés dans un document approprié dont une copie est transmise à l'UNPT.

En cas de litige avec le féculier sur les contrôles effectués au regard de l'accord interprofessionnel :

Le contrôleur met tout en œuvre pour trouver une solution à l'amiable avec le responsable du centre de réception ou son représentation et le livreur concerné

Si le litige persiste, le contrôleur prend contact avec un responsable « producteur » (Président ou responsable « contrôle » du Syndicat, Président de la Coopérative...).

En dernier recours, si le litige ne peut être réglé localement, le contrôleur doit rendre compte à l'UNPT et consigner les faits. Il remplit un imprimé spécial (état C) dit « constatation de litige » (dont un certain nombre d'exemplaires lui a été remis) en se conformant aux instructions mentionnées.

Si le désaccord subsiste, le litige sera soumis aux Commissions prévues par l'article 15 de l'accord interprofessionnel.



Le site de réception Roquette de Vecquemont

Les contrôleurs UNPT

Fécule : zoom sur les contrôleurs UNPT



Prélèvement d'un lot à l'aide de la sonde

Une rencontre avec Sabine Poucineau, contrôleur UNPT à Haussimont permet de se rendre compte très rapidement de l'importance que revêt les contrôles quotidiens. Celle-ci opère des contrôles depuis une vingtaine de camions tirés au hasard parmi les 140 camions qui acheminent quotidiennement les PdT à la féculerie marnaise de 6h30 à 18h. Elle opère le suivi des camions en temps réel grâce à un programme informatique spécifique. Une simple anomalie émanant du tapis de réception ou du bon de livraison est ainsi immédiatement identifiée et analysée.

Depuis son poste de travail, le contrôleur UNPT vérifie le nombre de camions livrés, le tonnage et le niveau de tare livré par producteur. Le contrôleur veille également à ce que le triage de l'échantillon opéré à la livraison par les agents de la Scaf soit impartial.

Même si les contacts avec les producteurs sont moins ponctuels qu'au début des années 2000, Sabine Poucineau aime à répéter que 'tous les jours sont variés', ce qui laisse peu de place à la routine. Elle apprécie également la confiance accordée par la Scaf.

↪ Echange verbal avec le personnel Scaf en charge du triage des échantillons sur le niveau de tare comptabilisé.



↪ Vérification des bons de livraison. Le respect de la traçabilité (niveau richesse féculière et de tare, origine du lot...) reste la priorité du contrôleur.



↪ En plus de M. Devillers et M. Leroix, Mr Magnier (à droite sur la photo) contrôle les opérations de triage effectués par le personnel de Roquette et assure l'interface en roulement de 6h à 22h les jours de livraison.

Coûts de production en Beauce

Arvalis a développé une méthode de calcul de coûts de production en céréales et l'applique désormais en pommes de terre. L'UNPT collabore activement avec Arvalis-Institut du Végétal dans l'analyse des coûts de production en France et en Europe. Avant toute vente, le producteur devrait connaître son coût de production, et donc connaître sa marge commerciale.

Zoom sur les coûts de production en Beauce

Entretien avec Thomas Joly (Arvalis-Institut du Végétal) qui a réalisé l'étude.

1) Quelles sont la démarche et l'intérêt de l'approche du calcul par le «coût complet»?

Devant la grande variabilité des marchés, il est de plus en plus important pour les exploitants de connaître leurs coûts de production. En comptabilisant l'ensemble des charges engagées, le producteur peut plus facilement se positionner face à un prix de vente et mettre en évidence ses points forts et ses points faibles. Le calcul du coût de production est donc essentiel pour pouvoir mesurer les performances économiques de l'exploitation, c'est un indicateur de compétitivité. ARVALIS-Institut du végétal a fait le choix de calculer un coût de production complet, c'est-à-dire qu'il englobe la totalité des charges de l'exploitation et rémunère l'ensemble des facteurs de production. Ainsi, seront comptabilisés les charges opérationnelles, les charges de mécanisation basées sur un renouvellement permettant la pérennité de l'exploitation (matériel + carburant + entretien), les charges de main d'œuvre (employée et familiale), les charges de foncier et d'assurances, les frais divers de gestion ainsi que la rému-



nération des capitaux propres. Ce calcul permet de mieux appréhender les moyens mis en place pour produire et identifier les réductions de charges possibles.

2) Quelles sont les spécificités de la production en Beauce ?

Le contexte de production de pommes de terre en Beauce est particulier. En effet, le territoire de la région Centre présente plusieurs atouts pour accueillir la production. Elle bénéficie de terres saines, mais aussi et surtout, elle dispose d'accès à l'irrigation, ce qui se révèle être une obligation contrairement aux pays situés plus au Nord. Ce sont ces conditions réunies qui ont permis de cultiver des variétés de consommation dont les marchés sont exigeants en qualité.

Les possibilités de produire des tubercules de qualité ont attiré plusieurs investisseurs. Ces derniers ont mis en place des centres de collectes et ont développé la culture de pommes de terre en assurant aux producteurs le débouché de la production, mais aussi un suivi technique, ainsi que l'apport de matériel et le stockage de la récolte.

Chaque année, ce sont donc plus de 300 000 t de pommes de terre contractualisées en Beauce qui sont collectées par une dizaine d'organismes. Toutefois, quelques groupements de producteurs se créent et mettent en commun le matériel spécifique de production et de stockage. Ils réduisent ainsi leurs charges de mécanisation et commercialisent leur propre production.

3) Comment avez-vous opéré lors de l'étude et comment les producteurs ont-ils perçu la constitution de leur coût de production?

Lors de l'étude, j'ai enquêté 21 producteurs. L'acquisition des données s'est faite en deux temps. Tout d'abord chez l'exploitant, chez qui j'ai collecté les informations nécessaires au calcul du coût de production. Ensuite les données ont été saisies sur l'outil de calcul COMPETI-LIS®. Lors de la restitution de l'étude, nous avons discuté des résultats avec les exploitants.

4) Quel est le coût de production en Beauce?

Suite aux résultats des enquêtes, j'ai mis en place un modèle (« ferme type ») du coût de production en Beauce. **Il est calculé « sortie parcelle », c'est-à-dire qu'il prend en compte toute les charges de production jusqu'à l'arrachage et n'inclue pas le stockage.** Ce modèle est fidèle au contexte de production de la région, c'est-à-dire qu'il prend en compte des coûts similaires à ceux rencontrés sur le terrain.

Ainsi certaines charges comme la mécanisation sont calculées à partir des forfaits utilisés par les prestataires de services agricoles. Il faut noter l'importance des coûts des intrants (plants, protection fongique haut de gamme due à la présence d'irrigation). Le coût de production complet s'élève donc à 108 €/t, pour une production moyenne de 45 t/ha. Soit 4860 € de charges engagées par hectare, avec une quinzaine **d'hectare de plantation sur les 150 ha de l'exploitation. Des coûts relativement variables selon les variétés : 89,6 €/t pour une Agata (avec un rendement moyen de 58,5 t/ha) contre 141,8 €/t pour les chaires fermes (Exquisa, Franceline, Gourmandine, Nicola, Cherie).**

5) Quel message voudriez-vous faire passer aux producteurs ?

Calculer le coût de production d'une culture permet de disposer d'un très bon indicateur des performances de l'exploitation. Mais il faut être très vigilant, ce n'est pas parce que l'on a le coût de production le plus élevé que l'on est moins performant. Chaque investissement peut se justifier par une valorisation supérieure du produit. Il faut donc toujours comparer le coût de production au prix vente, l'important étant de dégager la meilleure marge.

Il ne faut pas vouloir réduire à tout prix les charges, cela pourrait impacter le rendement, il faut trouver le meilleur compromis entre les charges engagées et les prix du marché.

Coût de production sortie champ pour l'Agata en région Beauce

	AGATA
COÛTS DE PRODUCTION (€/t)	89,6
Rendements (t/ha)	58,5
Ch. Intrants (€/t) (Engrais, Plants, Phytos)	43,5
Charges de mécanisation (€/t) (Amortissement technique)	33,7
Irrigation (€/t) (Mécanisation + eau + énergie)	5,6
Charges MO totales (€/t) (Salaires + Ch. Sociale)	4,5
Autres Charges Fixes (€/t) (Assurances, Frais de gestion, Rém des capitaux propres)	0,8
Fermages (€/t)	1,5



Gowan
Comércio Internacional e Serviços, Limitada

Pour aujourd'hui et pour demain



MODE D'ACTION UNIQUE CONTRE MILDIOU ET ALTERNARIOSE
PROTECTION DES TUBERCULES
RÉSISTANCE AU LESSIVAGE

Adério® est particulièrement recommandé dès le début de la floraison



Adério®: 8,33% de zoxamide, 66,7% de mancozèbe. AMM N°2000338. Xi. Irritant. Marque déposée sous License Gowan Comércio Internacional e Serviços, Limitada, Avenida do Infante 50 – 9004 – 521 Funchal – Madeira – Portugal. Tel: +351 291 232 484 - Fax: +351 291 232 459

PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS, RESPECTER LES PRÉCAUTIONS D'EMPLOI. LIRE ATTENTIVEMENT L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI.

Les pommes de terre au Portugal : Entre difficultés et opportunités

Par Céline Arsac (CNIPT)

Malgré une grande tradition patatière et un plébiscite du tubercule dans les assiettes, le Portugal ne se situe plus parmi les 10 premiers producteurs européens. Les importations sont donc nombreuses dans ce pays.

Cet article propose quelques éléments pour mieux cerner la situation des pommes de terre au Portugal, marché important pour la France.

Indicateurs de production

Les principales régions productrices se situent au Nord et sur la côte (Entre Douro e Minho, Tras-os-Montes, Beira Litoral, Ribatejo-Oeste e Montijo). Les Portugais produisent de la pomme de terre primeur, commercialisée d'avril à juillet ainsi que de la pomme de terre de conservation dont la production s'échelonne de juillet à fin avril.

Depuis 2000, les indicateurs de surfaces, rendements et production sont à la baisse au Portugal : S'agissant des pommes de terre irriguées, les emblavements ont chuté de près de 30% (passant de 37 000 hectares en 2002 à 26 000 hectares en 2008), le rendement, a diminué de 11% (il s'élevait à 16 609 kg par hectare en 2002 contre 14 812 kg par hectare en 2008) et la production s'est réduite de 30% (passant de 619 000 tonnes à 436 000 tonnes). Concernant les tubercules non irrigués, on observe la même tendance à la baisse coté surfaces (en 2008, elles étaient de 10 000 ha, soit 17% de moins qu'en 2002).

En revanche, le rendement 2008 de 9 849 kg par hectare a progressé de 11% permettant de limiter les pertes au niveau de la production qui s'élève en 2008 à 97 000 tonnes (-10% par rapport à 2002).

Problèmes de qualité

En 2008, l'instabilité météorologique (précipitations importantes en fin de cycle) et les problèmes phytosanitaires (mildiou) ont posé des problèmes de qualité (et ont limité le potentiel de conservation des tubercules) malgré une fréquence plus importante des traitements. De plus, un nouveau fléau semble menacer la pomme de terre portugaise : l'Epitrix, type de coléoptère. La larve de cet insecte creuse

des galeries superficielles laissant la peau rugueuse et sillonnée. Même si l'intérieur est intact, elle ne peut plus être vendue lavée du fait de son aspect extérieur.

Apparu dans le nord et au centre, cet insecte se propage au sud et menace la plupart des bassins de production.

La commercialisation et la consommation portugaises

La répartition des ventes témoigne de la domination des circuits traditionnels : 20% des achats s'effectuent en GMS, 75% sur les marchés traditionnels tandis que les 5% restant sont exportés.

La consommation de pommes de terre a tendance à diminuer au Portugal. Elle reste cependant un aliment de base, que l'on mange quelque soit l'état de la situation économique. En 2005/2006, la consommation de tubercules par habitant et par an était de 85,8 kg (7% de moins qu'au début des années 2000) ; ce chiffre se situe au-delà des moyennes constatées en Europe du Nord : en France par exemple, la consommation (de tubercules frais et transformés) approche les 50 kg par habitant et par an. Durant cette campagne, les Portugais ont consommé de la pomme de terre locale (57 %) et de la pomme de terre européenne (40%).

Le commerce extérieur portugais

La balance extérieure du Portugal est largement déficitaire en ce qui concerne les pommes de terre. Le Portugal en exporte cependant, principalement en Europe. Ainsi en 2007, elles se sont vendues en Espagne (5

395 t), en Allemagne (3 243 t), aux Pays-Bas (3 126 t), en France (2 234 t) et au Royaume-Uni (2 130 t). Bien que faibles, les exportations portugaises augmentent régulièrement depuis le milieu des années 2000.

Ainsi, de janvier à octobre 2007, le Portugal a exporté 27 800 t de pommes de terre contre 18 000 t entre janvier et octobre 2006.

Concernant les importations, les trois quarts des importations de pommes de terre proviennent de France, premier fournisseur du Portugal, et d'Espagne. Les volumes sont d'une toute autre ampleur : En 2007/2008, 192 200 tonnes ont en effet été importées de France, après les 218 600 t de 2006-2007 qui avaient représenté 15% des exportations totales de la France. Ce décalage entre exportations et importations génère des tensions entre producteurs et distributeurs accusés de favoriser ces dernières sur le critère du prix, au détriment de la qualité.

Quelles perspectives pour la pomme de terre portugaise ?

D'après des articles relevés dans la presse spécialisée, quelques agriculteurs envisageraient d'abandonner la culture de la pomme de terre pour celle du maïs. Plusieurs facteurs les y pousseraient : la hausse du foncier, des coûts de production ou des semences. Cependant, l'attractivité de la pomme de terre primeur pourrait être renforcée : prévoyant une hausse des prix de la primeur (à cause de l'abandon des surfaces), et compte tenu des investissements effectués dans des équipements (plantation et récolte), les cultivateurs pourraient consacrer plus de surfaces à la primeur. S'agissant de la pomme de terre de conservation, elle devra pour survivre se moderniser.



Assurance-crédit

Assurance-crédit : la sécurisation de vos créances

La commercialisation de votre production, tant en France qu'à l'export, présente des risques : solvabilité financière de vos clients, commercialisation export, en Europe ou dans un pays tiers. Pour prévenir ces risques et vous sécuriser, l'assurance-crédit est la meilleure solution, à la fois simple et efficace.

A jour, l'assurance crédit est principalement proposée par 4 entités : GROUPAMA, COFACE, EULER HERMES SFAC et ATRADIUS.

L'objectif premier de l'assurance-crédit est de protéger le poste clients et de prévenir les conséquences d'un impayé. Répondant parfaitement à ce besoin, les offres des assureurs constituent un véritable outil de gestion et reposent sur un triple engagement de l'assureur :

- ➔ la prévention du risque clients,
- ➔ le recouvrement
- ➔ des impayés et l'indemnisation des pertes.
- ➔ Prise en charge possible des frais de procédure en cas de litige commercial

S'appuyant sur l'expertise des analystes financiers spécialisés par filière, les assureurs évaluent la situation de vos clients et vous informe sur leur solvabilité financière.

En pratique, votre assureur-crédit « surveille » votre clientèle et vous alerte en cas de problème. En cas d'incident de paiement sur vos créances, une procédure de relance et de recouvrement est mise en oeuvre, à votre initiative.

En situation d'échec de recouvrement ou d'impayés constatés (par exemple, lors d'un dépôt de bilan), votre assureur vous indemnise du montant de la créance impayée.



Des compléments d'assurance crédit

L'Etat a mis en place des outils stimulant les échanges entre opérateurs sur le marché national et à l'export, 2 outils permettent de compléter les couvertures de l'assurance crédit pour le marché domestique :

Le CAP s'adresse à toute entreprise assurée crédit concernée par une garantie partielle sur une nouvelle demande ou par une réduction de garantie de la part des assureurs

Pour **CAP+**, il s'agit de toute entreprise assurée crédit concernée par un refus ou par une résiliation de garantie.

Il y a désormais **CAP Export et CAP + Export**, leurs versions pour l'export.

Le 13 octobre dernier après avis favorable de Bruxelles, le gouvernement a officiellement lancé ce nouveau dispositif dont la fonction

première est de permettre aux exportateurs français d'obtenir une garantie supérieure à celle que leur donnerait spontanément l'assureur-crédit au vu de la qualité de l'acheteur étranger.

CAP Export concerne les entreprises réalisant moins d'1,5 milliards d'€ de chiffre d'affaires et dont la part française des produits exportés doit être au minimum de 40%. Comme pour le marché français, deux modalités coexistent :

- ◆ CAP Export, pour compléter une garantie limitée par l'assureur crédit.
- ◆ CAP+ Export, destiné à couvrir les clients refusés par l'assureur-crédit de la police de base et qui n'est accordable que si leur probabilité de défaut à un an est comprise entre 2 et 6%.

Les pays sont classés en 4 zones de risques avec des taux pouvant grimper jusqu'à 7,5% l'an du montant garanti pour la Russie et l'Ukraine. Les pays les plus risqués ne sont pas éligibles.

L'ensemble de ce dispositif est mis en place jusqu'à fin 2010.

L'avis de Jean-Pierre GIBET, Agent Gan à Péronne (80)

Pourquoi mettre en place une assurance-crédit ?

« L'objectif de l'assurance-crédit est double. Le premier est de se garantir des défaillances des clients habituels. Beaucoup de chefs d'entreprise ne se sentent pas concernés. Or, ils oublient que ce client peut lui aussi subir un impayé important qui peut mettre sa trésorerie en berne.

Le deuxième objectif de cette garantie est de s'en servir pour développer ses affaires. Avec une couverture assurance-crédit, les entreprises peuvent sereinement vendre et se développer sans se poser la question des impayés. La plupart de mes clients amortissent très vite leur prime d'assurance-crédit par le business qu'ils développent grâce à cette garantie. »

➤ Plus de 74000 dépôts de bilan attendus en France en 2009

➤ Une défaillance sur cinq émane d'impayés de la clientèle

➤ 93,5% des entreprises défaillantes passent en liquidation judiciaire

(Source : Groupama)

Point sur les aides au stockage des pommes de terre par Michel MARTIN (Arvalis – Institut du Végétal)

Voilà plusieurs années que des aides à la construction ou à l'aménagement de bâtiment de stockage pommes de terre sont proposées aux producteurs pour différents types de débouchés : plants, pommes de terre de consommation, féculé. Où en est-on et quelles sont les mesures encore disponibles ?

Des aides qui s'achèvent

Lancées en 2007 du fait de la restructuration de la filière féculière et le rapatriement des quantités transformées à VIC SUR AISNE sur VECQUEMONT, les mesures d'aides accordées par FranceAgrimer viennent de s'achever dans le courant de l'été 2009 avec une date maximale de dépôt de dossiers qui était fixée au 31 juillet 2009.

Pour la Picardie des possibilités d'aides au stockage pomme de terre avaient été ouvertes cette année dans le cadre du DR-PRN Picardie Sucre pour l'ensemble des filières : plant, consommation, féculé. Après des déclarations d'intention qui devaient être déposées au printemps 2009, la date limite de dépôt de dossier est close depuis le 14 juillet 2009 et à la date de rédaction de cet article nous sommes en attente des décisions de la Commission d'examen des dossiers.

Une enveloppe encore disponible

Seule subsiste encore aujourd'hui des aides à l'amélioration et à la construction de bâtiments de stockage via des circulaires d'application élaborées et suivies par FranceAgrimer au niveau national.

Ces mesures ne concernent que les filières plants et pommes de terre de consommation. Selon la mesure considérée, le taux de subvention proposé varie généralement de 20 à 25 % avec des possibilités d'abondement Jeune Agriculteur et parfois régional lorsqu'elles s'inscrivent également dans le cadre de Contrats de Projet Etat-Région.

Qu'il s'agisse des mesures passées ou actuellement en vigueur, ces dispositifs visant l'accroissement des performances de la conservation et d'amélioration de la qualité des produits stockés, leur octroi est conditionné par le respect d'un cahier des charges techniques et la constitution d'un dossier de demande d'aide préalablement à tout démarrage de travaux.

Après validation des caractéristiques techniques du projet et de la conformité aux critères d'éligibilité fixés dans les circulaires pour l'exploitation agricole, FranceAgrimer délivre



un ACT (Accord de Commencement de Travaux) validant le dossier. Les travaux doivent généralement être réalisés sur un délai maximum d'une année à partir de la date d'ACT, le paiement de la subvention ne s'effectuant qu'après la fourniture du dossier final de factures acquittées.

Pour en savoir plus les producteurs peuvent se rapprocher de plusieurs organismes : le site Internet de FranceAgrimer (www.franceagrimer.fr), les associations régionales pomme de terre (ARPT pour les régions qui en disposent), de l'UNPT, d'ARVALIS – Institut du végétal (qui assure notamment la validation technique du projet par rapport au cahier des charges pré-défini).

En bref...

► Accueil de la délégation CESP

L'UNPT a accueilli les producteurs féculiers européens membres du Cesp (Committee of the European Starch Potato Producers'Unions)

Du 23 au 25 septembre dans le Nord et la Marne. Le voyage a permis aux représentants de l'UNPT de mieux appréhender le futur marché européen de la féculé qui va naître après 2012 et les choix politiques de chacun des pays producteurs de féculé au sein de l'Union Européenne.

La compétition entre pays s'annonce forte sur ce marché puisque la production actuelle est supérieure aux besoins européens. 40% de la production est ainsi exportée hors UE. En raison de la crise actuelle, le secteur de la papeterie-cartonnerie subit une baisse d'activité de 30%, ce qui a des répercussions néfastes sur les débouchés de la féculé de pomme de terre. Sans régulation, la loi du marché pourrait entraîner une concurrence commerciale forte conduisant à une restructuration sectorielle avec des fermetures d'usine.



► Des sacs biodégradables pour Légumes de France et la FNPF

L'UNPT, le Groupe Sphère et la coopérative d'Haussimont ont mis à disposition des centaines de sacs biodégradables en féculé de PdT aux producteurs de fruits et légumes venus à Place de la Bastille à Paris le 14 octobre dernier sensibiliser le grand public et les pouvoirs publics aux difficultés financières qu'ils traversent actuellement. 25 T de fruits et légumes ont ainsi distribués dans des sacs bioplastiques.

